

MPC/PA/TDV/PBA

Aux participants de Creat Services ps
(destinataires voir annexe)

Personne de contact

Pascale Aerts

tél. : 09/241 06 62

e-mail : AVCreatServices@creat.be

RECOMMANDÉ

751720

Gand, 3 avril 2026

Cher collègue,
Monsieur, Madame,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée générale des participants de Creat Services ps. Tel que prescrit par les statuts de Creat Service ps et par décision du Conseil d'administration prise en séance du 31 mars 2026, celle-ci a été fixée le

MARDI 16 JUIN 2026 à 14h30

au FLANDERS EXPO, Maaltekouter 1, 9051 Gand

L'assemblée se déroulera en présentiel avec une possibilité de participer à distance via Zoom.

Les représentants effectifs et suppléants des participants recevront personnellement une invitation par e-mail au cours du mois de mai 2026.

Veillez trouver ici l'**ordre du jour** fixé par le Conseil d'administration de Creat Services ps pour cette Assemblée générale :

1. Modification du capital
 2. Actualisation des annexes 1 et 2 des statuts suite à la modification du capital
 3. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2025
 4. Rapport du commissaire
 5. a. Approbation des comptes annuels pour l'exercice 2025 clôturé le 31 décembre 2025
b. Approbation de l'affectation des résultats proposée pour l'exercice 2025
 6. Décharge des administrateurs et du commissaire
 7. Actualisation du jeton de présence
 8. Nominations statutaires
- Divers

Un ordre du jour détaillé est joint en annexe.

Vous pouvez consulter l'ordre du jour et ses annexes en version numérique sur le site Web.
<https://www.farys.be/nl/creat-services-dv-algemene-vergaderingen>.

Conformément à l'article 27 des statuts et à l'article 6:77 du Code des sociétés et des associations, votre direction peut, entre autres, soumettre des questions écrites que vous souhaitez voir abordées lors de l'Assemblée générale.

Vous êtes prié(e) de soumettre la décision de votre organisation concernant tous les points de l'ordre du jour au plus tard le jeudi 11 juin 2026, de préférence par e-mail à l'adresse AVCreatServices@creat.be ou par la poste à Creat Services dv, p/a Intercommunaaal Beheer Farys, Stropstraat 1, 9000 Gand.

Vous trouverez ci-joint un projet de décision.

Désignation d'un ou de plusieurs représentants à l'Assemblée générale (dans la mesure où votre direction n'a pas encore désigné de délégué à l'Assemblée générale).

Vous trouverez en annexe un aperçu du nombre de représentants que vous pouvez désigner ainsi qu'un projet de décision du conseil.

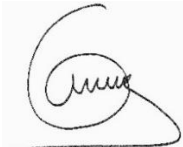
Pour rappel, l'article 432, 3^e alinéa du Décret sur l'Administration Locale stipule ce qui suit :
« ... La définition du mandat du représentant est répétée à chaque Assemblée générale... »

Cette Assemblée générale est publique par décret et est enregistrée. Après l'assemblée, l'enregistrement pourra être demandé sur le même site Web jusqu'à ce qu'il soit remplacé par l'enregistrement de la prochaine assemblée générale en juin 2026.

Par souci d'exhaustivité, nous vous transmettons également les dispositions légales générales, reprises dans les statuts, qui doivent obligatoirement être prises en compte lors de la désignation des représentants à l'Assemblée générale :

- les représentants doivent être désignés par le conseil communal parmi les conseillers communaux, le bourgmestre et les échevins de la commune, hormis dans le cas d'un participant autre qu'une commune. Dans ce cas, les représentants seront désignés par l'organe de ce participant autorisé par la loi ou les statuts ;
- les incompatibilités visées à l'article 436 du Décret sur l'Administration Locale s'appliquent également aux représentants à l'Assemblée générale ;
- le(s) représentant(s) au sein de l'Assemblée générale est/sont désigné(s) pour la durée de la législature ;
- la définition ad hoc du mandat à l'Assemblée générale doit être décidée pour le représentant avant chaque assemblée.

Sincères salutations,



Marleen Porto-Carrero
Directrice générale



Joris Vandenbroucke
Président

Annexes :

- Ordre du jour de l'Assemblée générale avec explications détaillées
- Projet de décision pour tous les points de l'ordre du jour
- Projet de décision relative à la désignation d'un représentant à l'Assemblée générale (indispensable si cela n'a pas eu lieu avant)
- Aperçu par participant : nombre de représentants à l'Assemblée générale à désigner
- Aperçu par mandataire des rémunérations et jetons de présence reçus en 2025 en application de l'art. 448, alinéa 2 du Décret sur l'administration locale

